



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E130908

VALABLE JUSQU'AU 18/05/2027

ÉDITÉ LE

21/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/09/2023

8 000

Raison sociale : JEANNEROT CHRISTOPHE

24 RUE DENIS EPITALON

42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT ETIENNE 435 273 420 RCS

Siret : 435 273 420 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 820488

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 417466800010

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 417466800010

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/04/2026

Téléphone : 04 77 21 65 64

Portable : 06 20 67 60 01

Fax :

Site Internet :

E-mail : christophe-jeannerot@orange.fr

Responsabilité légale :

JEANNEROT CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	12/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/05/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	19/05/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/02/2021
o Chaudière bois	12/06/2024
o Poêle ou insert bois	12/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	09/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/02/2021
o Ventilation mécanique	04/02/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.